

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

**DÉLIBÉRATION N° 2019-38 : ADHÉSION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DU PROJET DE PARC NATIONAL
DES FORÊTS DE CHAMPAGNE ET DE BOURGOGNE**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-20 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 29 mars 2017 portant adhésion de l'Agence au GIP du projet de parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne (*GIP PN FCB*) ;
- Vu la délibération n° 2019-21 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention constitutive du GIP PN FCB, visant à proroger la durée du GIP pour une durée indéterminée ;
- Considérant que cette prolongation au-delà du 5 juillet 2019, date actuelle d'échéance de la convention constitutive, pour permettre de conduire la fin du processus de création de ce 11^{ème} parc national, nécessite la confirmation de l'adhésion de l'Agence française pour la biodiversité au GIP ainsi réinstallé ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration confirme l'adhésion de l'Agence française pour la biodiversité au GIP du projet de parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne.

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'administration approuve les statuts ainsi adaptés du GIP du projet de parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN